

Toutefois, le Canada ne peut oublier qu'il a « des responsabilités d'un autre ordre découlant de sa participation à la CISC ». Le département d'État « doit reconnaître les difficultés et les limites de notre position » et éviter de placer les Canadiens dans une situation où ils seraient obligés, soit de se ranger du côté des Polonais et des Indiens contre les États-Unis, soit d'appuyer ouvertement les violations américaines des accords de Genève (document 764).

La situation à Cuba et au Vietnam oblige le Canada à prendre en compte les priorités de la politique étrangère américaine. À l'inverse, les interactions entre les deux pays sur le droit de la mer, la vente de blé canadien à la Chine et le statut des magazines américains au Canada sont façonnés surtout par des préoccupations canadiennes. Ottawa est profondément déçu de l'échec de la seconde Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer tenue à Genève, en 1960, une proposition canado-américaine commune ayant passé à une voix seulement d'obtenir la majorité requise des deux tiers. En 1961, les Affaires extérieures déploient d'intenses efforts pour tenter de convaincre Washington qu'une convention multilatérale fondée sur la proposition rejetée pourrait être couronnée de succès. Le département d'État « ne voit pas d'inconvénient » à ce que le Canada et le Royaume-Uni sondent l'opinion d'autres pays (document 73). Mais même si les résultats du sondage sont généralement encourageants, à l'automne 1961, il devient évident que Washington n'appuiera pas une campagne en faveur d'une convention multilatérale. Devant ce résultat, les autorités canadiennes doivent décider s'il y a lieu de porter unilatéralement les eaux territoriales du Canada de 3 à 6, voire à 12 milles des côtes (voir document 104). De Washington, l'ambassadeur Heeney transmet un avertissement du gouvernement américain : si le Canada décide d'agir unilatéralement, « alors, il devra se préparer à vivre “des temps très difficiles” » (document 107).

Sur le plan économique, les pommes de discorde sont nombreuses, mais l'esprit de compromis l'emporte. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur les publications (le rapport O'Leary) renferme plusieurs recommandations visant à interrompre le flux des dépenses publicitaires vers les éditions canadiennes de magazines américains comme le *Reader's Digest* et *Time*. De manière plus particulière, la Commission préconise dans son rapport que le coût des annonces publicitaires qui s'adressent au marché canadien mais qui paraissent dans une publication étrangère ne soit plus déductible de l'impôt sur le revenu. Avant même la publication officielle du rapport, Washington émet des protestations. Dans un effort pour répondre aux préoccupations américaines tout en améliorant la position des magazines canadiens, le comité du Cabinet sur le rapport O'Leary propose un compromis en vertu duquel *Reader's Digest* et *Time* pourraient poursuivre leurs activités au Canada (voir documents 417-419).

Parmi les dossiers économiques canado-américains les plus sensibles sur le plan politique en 1961, l'annonce d'une importante vente de blé canadien à la Chine communiste soulève de vives préoccupations aux États-Unis. Rapidement, les filiales